

# COMPTE-RENDU ET RELEVÉ DE DÉCISIONS

## RRC LA REUNION

Les 19 et 20 février 2014

### Rencontres bilatérales 19 février 2014

#### Déroulement des rencontres :

- Matin et après-midi à l'ARS Océan Indien avec MM. Gilles TEULE (IES), Dominique MAISON (Responsable Service Santé Environnement), Jean-Yves PERRON (Pharmacien inspecteur)
- Réunions bilatérales :
  - Syndicat des Pharmaciens de la Réunion et de Mayotte (FSPF) : M. Nicolas TURPIN, Vice-président
  - CHU Site de St-Pierre : Mme Françoise CHAN-OU-TEUNG (Praticien Hospitalier, chef de service) et M. Jonathan ROUSSEAU (Responsable logistique déchets & achats)
  - Association de patients ADRIAS, MMES Andréa RANDRIANJOHANY (Présidente) et Fanja CASTAREDE (Secrétaire)
  - Collectivités : CIVIS, Mme QUINOT (Direction Prévention Communication de Proximité) et CIREST, M. de FLORIS (Responsable d'exploitation)
  - Grossiste répartiteur, CERP REUNION : M. Philippe DUPERTUYS (pharmacien délégué intérimaire et responsable assurance qualité)

#### Au cours des différentes réunions DASTRI présente l'association et ses missions :

- Distribution des boîtes à aiguilles (BAA) : rappel de l'obligation des pharmaciens (officine et PUI) de distribuer des BAA gratuitement. Elles sont fournies gratuitement par DASTRI. Procédure de commande par internet (pour obtenir un identifiant et mot de passe : [support@dastrif.fr](mailto:support@dastrif.fr))
- Collecte et traitement des DASRI-PAT : mise en place du réseau de collecte avec différents profils (selon les territoires : officines, PUI, LBM, collectivités : déchèteries, local en mairie, bornes extérieures et collectes mobiles) et présentation des règles de collecte (fréquence et conditions de stockage, selon les quantités collectées). DASTRI rappelle que son obligation minimale est proche de 50 points de collecte pour la Réunion. Une augmentation du nombre de points est envisagée compte tenu de la dérogation de collecte trimestrielle jusqu'à 15kg /mois (x3)
- Diffusion de l'information : aux PAT et aux professionnels de santé

#### Distribution des boîtes :

- Difficultés rencontrées lors des envois depuis la métropole. Pour régler ce dysfonctionnement : **constitution d'un stock à LA REUNION et distribution en local ; DASTRI rencontre des acteurs pouvant réaliser cette prestation**
- Les patients sont déjà en partie sensibilisés et demandent des boîtes. Les touristes viennent sans boîte et souhaitent en obtenir localement. De même, ils ne repartent pas avec et veulent les déposer avant leur départ.
- **Au second semestre 2014 DASTRI envisage de lancer une enquête de satisfaction sur les BAA auprès des pharmaciens :**
  - Le modèle des boîtes convient-il ?
  - D'autres modèles sont-ils nécessaires ; ex. petites boîtes pour des touristes de passage ?
  - Les quantités livrées sont-elles suffisantes ?
  - Les modalités de commandes et d'approvisionnement sont-elles satisfaisantes ?

### Mise en place du réseau de collecte et modalités de collecte

- Le gisement est estimé à environ 20 tonnes par an. Avec 140 pharmacies dans le réseau (au 14/02/2014), cela représente 3,5 kg par mois et par pharmacie. La collecte sera trimestrielle jusqu'à 15 kg par mois (45 kg par trimestre).
- Les patients ont 3 mois pour rapporter leur boîte une fois fermée définitivement
- Important : **s'inscrire AVANT LE 28 FEVRIER** (La Réunion étant maillée, il n'y aura pas de nouvelle intégration passé cette date) En revanche en début de chaque année DASTRI fera le point sur des demandes de pharmacies en attente, d'éventuelles fermetures de pharmacies et changements de titulaires...)
- Il existe des zones difficiles d'accès où il est important d'avoir des points de collecte :
  - **MAFATE : pas de pharmacie, quelle solution ?** une pharmacie approvisionne le cirque en médicaments, voir s'il est possible d'organiser la récupération des BAA
  - **PLAINE DES PALMISTES : pharmacie présente, à mobiliser**
  - **CILAOS : pharmacie présente, à mobiliser**
  - **ETANG SALE : pharmacies présentes, à mobiliser**
- Seules les pharmacies volontaires rejoignent le réseau. La Réunion étant déjà bien maillée, les patients ont une solution à proximité.
- Les PDC inscrits sont géo-localisés à la fin de chaque étape d'inscription (fin de l'étape en cours 28 février); prochaine géolocalisation début mars.
- Il est indiqué que l'outil de géolocalisation des PDC ne permet pas de localiser St-Denis en entrant le code postal 97400, renvoie vers les Etats-Unis.

### Traitement des déchets

- Les sites de traitement ne sont pas en conformité (autorisation ICPE), en cours de régularisation (dossiers déposés auprès de la DEAL)
- Les ISDU sont arrivées à saturation depuis déjà un certain temps. De la place est régulièrement faite dans certains casiers. Une réflexion est en cours concernant la construction d'une Unité de valorisation Energétique

### Diffusion de l'information

- Le site DASTRI fournit de nombreuses informations. Les patients regardent les rubriques « quoi jeter ? », « les points de collecte » et « ce que dit la loi » (rubrique inactive). **La rubrique « ce que dit la loi » sur [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr) sera prochainement activée.**
- Des communications locales seront mises en place très prochainement ; en particulier **une opération spécifique de communication pourrait être lancée 1ere semaines d'avril pour les DOM. Pour préparer cette communication :**
  - Une réunion de préparation spécifique pour MAYOTTE, à coupler avec LA REUNION (réunion OCEAN INDIEN), a été fixée au **6 mars à 11h30** (heure de LA REUNION). Initialement prévue en visio-conférence, une connexion téléphonique sera également proposée. Les participants aux réunions de concertation sont conviés
  - Une réunion pour les territoires ultramarins est fixée au **13 mars 17h30** (heure La Réunion), par téléphone, pour déterminer les besoins de chaque département
  - Une opération de déstockage sera mise en place au cours de cette semaine de communication
- Canaux de communication vis-à-vis des patients :
  - Media grand public. Radio : Radio FREEDOM (au moins 70% de la population) et RFI ; Télévision : TV Créole et Réunion première (NB : le cout d'un passage TV étant très élevé, un passage dans des émissions spécifiques sera privilégié) ; communication en CREOLE à prévoir
  - Mairies pour informer leurs administrés et Conseil Régional
  - Via les pharmacies directement
  - Autres professionnels de santé

- Groupes d'éducation thérapeutique
- Ecoles d'infirmiers (via des interventions de l'ARS déjà planifiées, en particulier le 28 mai)
- Le message diffusé doit être très simple : où trouver une boîte ? où rapporter sa boîte ? quoi mettre dans la boîte (ce que je ne dois pas faire) ?

## Rencontres bilatérales 20 février 2014

**Facilitateurs** : présentation du contexte et attente de DASTRI, questions – réponses

- SICR : Mme Christiane ALBERT (Déléguée Générale) et Mme Frédérique BEDIER (Chargée de mission développement)
- Bureau d'étude VALRUN : M. Philippe SALMON (ingénieur)

**ARS-OI** : présentation de la mise en place de la filière et bilan des 2 journées

- Mme Chantal de SINGLY, Directrice Générale
- M. Jean-Claude DENYS, responsable du pôle Promotion de la santé et des milieux de vie

## Réunion plénière 20 février 2014

**DASTRI présente de manière détaillée la mise en place de la filière à l'échelle nationale et restitue les résultats des échanges du 19 février et prises de décisions pour LA REUNION**

Il est rappelé que le dispositif ne concerne que les patients en autotraitement (PAT) et ne concerne pas les professionnels ni usagers de drogues (hors périmètre).

### **Distribution des boîtes**

- CERP réalisera la distribution des boîtes aux 250 pharmacies.
- CERP et SMD-CDI, étant en relation directe avec les pharmacies, auront la liste des identifiants et mots de passe pour la commande des boîtes afin d'apporter une réponse rapide aux pharmacies.

### **Collecte**

- Un local spécifique est nécessaire au-dessus de 15kg par mois (lissés sur l'année, soit 160kg /an maximum) ; en dessous il n'est pas nécessaire d'avoir un local; la convention engage pour 2 ans mais DASTRI ne forcera pas un PDC à rester dans le réseau, il sera donc possible de se désengager du dispositif)
- Compte tenu des règles de stockage pour les pharmacies et des coûts potentiellement associés pour DASTRI, il est essentiel que les déchets des professionnels ne rentrent pas dans la filière (besoin de communication pour indiquer qu'ils ne doivent pas utiliser la filière)
- **L'URPS indique que les pharmacies de Cilaos et Plaine des Palmistes sont d'accord et s'inscriront** (Etang Salé : déjà inscrite, s'était désengagée mais souhaite finalement rejoindre le réseau, elle a été réintégrée)
- **Pour MAFATE, il conviendra de trouver une solution**
- **A corriger : la géolocalisation en ligne présente des erreurs (ex. point avec CP 97212 positionnés à la Réunion)**
- Les sites qui n'auraient pas pu être intégrés cette année pourront en faire la demande pour une étude de leur intégration chaque année, 1<sup>er</sup> trimestre
- L'URPS souhaite que les pharmacies qui ne souhaitent pas faire la collecte ne soient pas stigmatisées, c'est un choix qui s'explique notamment par les contraintes et les risques potentiels

### **Communication**

- Il sera nécessaire d'informer les PAT mais aussi les professionnels (en particulier infirmiers qui pourraient être tentés d'utiliser la filière)

- Les acteurs présents demandent à être informés avant le lancement de la communication afin de pouvoir la relayer. **DASTRI transmettra les différentes étapes et dates des communications**

#### Autres

- En plus de ces missions, DASTRI investira dans la recherche et développement (exemple : plastique recyclés, forme des BAA pour réduire le vide, couleur des boîtes pour améliorer la compréhension de la filière à utiliser)
- **Il est précisé qu'un facilitateur local (relai d'information) sera identifié par DASTRI** (avec pour principales missions : suivi et audits, représentation locale, remontée d'information)

Les acteurs rencontrés et la qualité des échanges montrent la volonté partagée de mettre en place un dispositif opérationnel et efficace. Les opérations ont déjà démarré : fourniture des boîtes aux patients et réseau de collecte en place (mise à jour au 20/02/2014 : 156 pharmacies inscrites). Le dispositif étant opérationnel il est désormais capital de communiquer pour informer les patients. Les relais locaux ont été identifiés et seront mobilisés pour diffuser l'information aussi largement que possible.

#### Visites de sites :

Visites des sites pour le traitement DASRI-PAT (traitement par désinfection) :

- SNC POINT NET (Groupe NICOLLIN), site de Saint-Denis – Appareil : ECODAS T2000
- ECOLYS, site de Saint-Louis – Appareil : ECODAS T1000

Pour ces deux sites : demande d'autorisation ICPE en cours, dossiers déposés auprès de la DEAL

#### Relevé de décisions

Responsable	Action à mener	Echéance
DASTRI	Solution locale pour la distribution des boîtes (par la CERP, grossiste répartiteur)	Mise en place S12 (S13 au plus tard)
DASTRI + SMDCDI + CERP	Fourniture des identifiants et mots de passe des pharmacies à SMDCDI (et CERP lorsque sera en place) pour la commande des boîtes. Leur permettra de répondre aux demandes des pharmacies	Avant fin S09
Toutes pharmacies	Inscriptions avant le 28 février 2014 en tant que points de collecte (sur le site de DASTRI)	Fin S09
Représentants des pharmaciens	Mobilisation des pharmacies de Plaine des Palmistes, Cilaos et Etang Salé pour permettre d'avoir un service à proximité et facile d'accès pour les PAT de ces zones	Avant le 28 février (OK mobilisation effectuée)
DASTRI + TOUS	Etude d'une solution pour MAFATE	Avant fin S09
DASTRI	Correction de l'outil de géolocalisation (PDC mal positionnés)	S09
DASTRI	Identification d'un facilitateur local	S09 – S10
DASTRI + TOUS	Lancement de la communication (1ere semaine d'avril) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunion pour évaluer les priorités et les besoins spécifiques à La Réunion (+Mayotte), le 6 MARS 11H30</li> <li>▪ Réunion avec l'ensemble des territoires ultramarins : présentation des besoins, le 13 MARS 17H30</li> </ul>	S10, S11 et S14
DASTRI	Opération de déstockage (à préparer conjointement avec la communication)	S14
DASTRI	Mise à jour du site internet de DASTRI avec la rubrique « ce que dit la loi »	Courant mars